Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 05 JUIN 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30, en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal LEGAY, Maire de LA FEUILLIE.

Étaient présents :

LEGAY Pascal	COTTAR Jérôme	AUVRAY Stéphanie
PELLETIER Marcel	LETELLIER Pascale	THERIN Catherine
DUJARDIN Jérôme		LEVISTRE Sophie
GODALLIER-MERNY Laure	FIDELIN Emmanuel	DOUAY Camille
DUPIN Denis		OZANNE Amandine

Excusés : M. Loïc FOURNIER a donné pouvoir à M. Pascal LEGAY

M. Laurent DEVAUX a donné pouvoir à M. Denis DUPIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Camille DOUAY a été élue secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire propose d'observer une minute de silence pour M. Patrick ROY, ancien conseiller municipal de 1989 à 1995.

1. Approbation du procès-verbal du 20 avril 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026. En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

2. Élections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants

M. Pascal LEGAY, maire ouvre la séance. M. Emmanuel FIDELIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal. Le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum était remplie. Le maire a ensuite rappelé que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : M. Marcel PELLETIER, Mme Catherine THERIN, Mme Amandine OZANNE et Mme Camille DOUAY.

Le maire a indiqué que le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidat a été déposée. Composition de la liste déposée :

Délégués : LEGAY Pascal,
LETELLIER Pascale
COTTAR Jérôme

Suppléants : AUVRAY Stéphanie
PELLETIER Marcel
THERIN Catherine

Chaque conseiller municipal vote. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.
Résultats de l'élection
Nombre de votants :15
Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14

Le maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste déposée. Le procès-verbal dressé et clos le 05 juin 2026 à 20h39, en triple exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.
Les élections sénatoriales seront organisées dimanche 27 septembre 2026.

3. Finances

a) Demande de subvention séjour de mémoire à Prague - projet jeunes – CARMA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association CARMA a présenté une demande de subvention exceptionnelle pour l'année 2026, à l'occasion de l'organisation du projet jeunes portant sur le devoir de mémoire à travers l'Europe avec un séjour à Prague. 4 jeunes Feuillois participeront à ce séjour.
Il propose de soutenir cette initiative et d'allouer une subvention d'un montant de 500€.
M. Emmanuel FIDELIN dont l'enfant participe à ce projet, ne prend part ni au débat ni au vote.
Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide par 12 voix pour et 2 voix contre (Messieurs DUPIN et DEVAUX) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association CARMA en soutien au Projet Jeunes 2026.

b) Missions complémentaires relatives à la maitrise d'œuvre de l'aménagement du centre bourg

Considérant que le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre à l'aménagement des espaces publics, à la construction et la réhabilitation de bâtiments sur l'îlot des équipements du centre bourg dispose de 3 éléments de missions ; fermes, optionnelles et complémentaires,
Considérant que la mise en concurrence porte sur l'ensemble de ces prestations,
Considérant la décision favorable de la commission d'appel d'offre en date du 16/02/2026,
Considérant que la délibération n°04-2026 du 18/02/2026 n'indique que le montant du marché pour la tranche ferme et les tranches optionnelles pour un montant de 216 114€ HT,
Considérant que ce marché est notifié en date du 09 avril 2026, pour l'ensemble de ces prestations,
Considérant les éléments déjà transmis au contrôle de légalité en date du 12/05/2026,
Il convient de préciser que le montant total du marché, en tranches fermes, optionnelles et complémentaires, se monte à 234 064€ HT.
Cette opération ne constitue pas un avenant au marché.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, prend acte que le marché mené par LES MARNEURS (179, boulevard Voltaire - 75 011 – PARIS), mandataire et les cotraitants Atelier Julien Boidot / Maya / Quarante Deux, dont le montant global du marché est porté à 234 064€ HT (tranche ferme + tranches optionnelles + missions complémentaires) et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles afférentes à ce marché.

4. Affaires générales

a) Délibération portant sur la convention partenariale avec le service de gestion comptable de Neufchâtel-en-Bray / Gournay-en-Bray

La convention, élaborée en partenariat entre la commune de La Feuillie et le Service de Gestion Comptable (SGC) de Neufchâtel-en-Bray / Gournay-en-Bray, définit une politique de recouvrement des recettes locales (non fiscales).

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.
Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux.
La convention se fixe comme objectif de renforcer les relations de travail existant entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable dans le but d'améliorer le recouvrement des produits locaux. Elle précise les domaines dans lesquels les deux partenaires peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locales auprès du comptable public.
Elle vise également la mise en œuvre de la sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales avec un seuil de mise en recouvrement des créances locales à 15 euros.
À noter que la convention est signée avec le comptable assignataire de la commune et qu'elle devient caduque après chaque renouvellement de l'assemblée délibérante mais également à chaque changement de comptable public.
Le conseil municipal, à l'unanimité décide de valider les principes de la convention définissant une politique de recouvrement des produits locaux (non fiscaux) et d'autoriser M. le Maire à signer avec le comptable public assignataire la convention.

b) Délibération portant sur la convention avec l'office de Tourisme pour la création d'un relais tourisme

La commune de La Feuillie et l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray officialisent leur partenariat par le biais d'une convention définissant les modalités de collaboration entre les deux structures et les moyens dont l'Office de Tourisme bénéficie pour assumer l'ensemble de ses missions.
Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray souhaite renforcer la diffusion de l'information sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur un réseau de points relais appelés "Relais Tourisme".
Ces relais ont pour objectif de :

- Améliorer l'accueil des visiteurs
- Faciliter l'accès à l'information touristique
- Valoriser l'offre locale

Vu l'exposé des motifs,
Vu le Code Tourisme,
Considérant que la commune de La Feuillie et l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray unissent leurs efforts pour contribuer au développement du tourisme afin de valoriser le patrimoine, les équipements publics et la culture locale,
Considérant la nécessité d'approuver dans une convention les modalités de ce partenariat,
Vu le projet de convention établi à cet effet, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat, conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction entre l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

c) Désignation d'un représentant et d'un suppléant au comité de pilotage du site Natura 2000 « Pays de Bray - cuestas Nord et Sud »

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Le comité de pilotage du site FR2300133 « Pays de Bray - Cuestas Nord et Sud » est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune et un suppléant doivent être désignés, par délibération, afin de pouvoir y siéger.
Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature intuitu personae à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.
Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Pays de Bray - Cuestas Nord et Sud ».
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne pour siéger au sein du comité de pilotage du site « Pays de Bray - Cuestas Nord et Sud » :

- en tant que titulaire : Laurent DEVAUX
- en tant que suppléant : Emmanuel FIDELIN

5. Point sur les travaux en cours

a) Aménagements sécurisés de la RD84 et création d'une sente piétonne

Concernant les aménagements sécurisés de la RD84, l'entreprise doit programmer dans les plus brefs délais la réalisation du marquage au sol ainsi que la pose des balises. Par ailleurs, les travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales ne sont pas achevés. Il reste notamment à réaliser la bavette béton à l'entrée de la noue, le façonnage de celle-ci ainsi que l'ouverture de la bordure permettant son exutoire. Au niveau du carrefour du Camp Jean, la bavette béton doit être réalisée entre la chaussée et l'axe de la noue. Cette dernière doit également être approfondie afin de garantir un écoulement correct des eaux. Ces interventions présentent un caractère urgent, une rétention d'eau ayant été constatée lors des dernières intempéries.

Par ailleurs, une demande de devis est actuellement en cours pour l'entretien des accotements et des fossés jusqu'à la rue du Haut Manoir, afin de limiter les arrivées d'eau au niveau du plateau. Il a été observé que les accotements se situent désormais à une cote supérieure à celle de la rive de chaussée, empêchant ainsi l'infiltration naturelle des eaux.

Les travaux de réalisation de la sente piétonne débuteront le 08 juin. L'entreprise devra procéder au piquetage du cheminement au niveau des raccordements de chaque entrée. La commission voirie a décidé d'harmoniser ces raccordements en fermant la sente par une bordure arrasée, alignée sur l'axe des piliers de portail et présentant des angles identiques. La Direction des Routes rappelle qu'aucune distance minimale n'est imposée entre la sente et la voirie. L'espace vert situé entre ces deux aménagements présentera une largeur d'environ 1,25 mètre, au lieu des 1,50 mètre prévu initialement au dossier, afin de limiter l'empiètement des haies privatives sur le cheminement. Il a été convenu que cette largeur resterait constante sur l'ensemble du tracé. Des bordurettes de type P1 seront mises en place de part et d'autre de la sente, avec le quart-de-rond orienté vers l'extérieur. La surface de la sente sera réalisée en stabilisé traité et mise à niveau. L'entreprise devra soumettre un échantillon du sable retenu pour validation avant exécution.

La prochaine réunion de chantier est fixée au mercredi 10 juin à 9 h 00. Un avis d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de cette nouvelle réunion.

Enfin, M. DUPIN exprime son mécontentement quant à la qualité des travaux de voirie réalisés à ce jour ; il est rejoint par M. DUJARDIN. Les inquiétudes portent principalement sur les risques futurs liés à la gestion des eaux pluviales et aux conditions d'écoulement.

b) Remplacement de la couverture du Foyer rural

La réunion de lancement du 21 mai a permis de définir l'organisation de cette opération. Le démarrage des travaux est programmé le 08 juin, avec la mise en place des échafaudages, du balisage de clôture de chantier et de la signalisation réglementaire (chantier et zone de stockage).

c) Réhabilitation de la Gendarmerie

Avant de déposer le permis de construire, il convient de définir l'emprise de l'implantation du futur parking public. Lors de la réunion tenue le 2 juin, un premier projet a été présenté. Sa mise en œuvre suppose le respect d'exigences réglementaires spécifiques, lesquelles engendrent un surcoût pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD). Plusieurs observations ont été formulées à cette occasion. La maîtrise d'œuvre s'était engagée à élaborer une nouvelle proposition, destinée à être soumise lors de la présente réunion. Toutefois, en l'absence de ces éléments, l'examen de ce point est reporté à une date ultérieure.

d) Aménagement du centre bourg

Lors de la présentation de l'esquisse qui s'est tenue le 27 mai, le groupement de la maîtrise d'œuvre a exposé les orientations proposées selon les axes suivants :

- **Sur la partie réaménagement du centre bourg avec comme points principaux :**
  - Un « effacement » de la RD921 pour envisager un décalage en maintenant l'angle existant,
  - Elargir l'espace dédié au marché afin de permettre son développement futur,
  - Uniformisation du sol du parvis de l'Eglise à la bibliothèque,
  - Intégrer un dispositif de vidange pour camping-car au niveau du parking du stationnement, déplacer les points d'apport volontaire (verres),
  - Gestion de la pente dans le centre bourg,
  - Implantation des places de parking.
- **Sur la partie des bâtiments :**
  - Création d'un bâtiment qui regroupe la salle de musique et la salle des feuilles d'or en mutualisant, un hall et les sanitaires.
  - Un remodelage du Foyer rural avec en particulier une entrée sur le côté, un effacement de l'arrondi et la création d'une « cours » en face du cabinet médical afin de travailler la relation intérieur /extérieur.

La prochaine réunion de présentation de l'avant-projet sommaire est prévue le 07 juillet.
Les Marneurs souhaitent organiser à la rentrée une réunion publique permettant d'échanger avec les habitants sur les éléments de projet.

6. Comptes-rendus des commissions

a) Jeunesse - sports - vie associative - culture

Une réunion a été organisée le 27 mai pour préparer le forum des associations 2026. Les associations présentes ont souhaité décaler la date au dimanche 06 septembre 2026 au matin.

La bibliothèque compte désormais 750 adhérents et 8 bénévoles.

b) Espaces verts - environnement - illuminations

Des devis ont été demandés pour ajouter des illuminations. Il est prévu d'en ajouter 8 dans la rue du Centre et 4 dans la rue du Val Laurent. Un devis est également prévu pour alimenter ces nouvelles illuminations.

c) Affaires scolaires

Mme LETELLIER rappelle aux membres du Conseil municipal que le concert de l'école élémentaire se tiendra le samedi 6 juin 2026 au foyer rural. Cette manifestation sera suivie de la kermesse de l'école primaire.

La fête de l'école maternelle se déroulera quant à elle le samedi 20 juin 2026 à Fleury-la-Forêt. La matinée de cette même journée sera consacrée à une opération « portes ouvertes » destinée à accueillir et informer les nouveaux parents.
M. COTTAR indique par ailleurs que le tournoi organisé par l'ASCA devrait générer un afflux important de véhicules, estimé à environ 700 voitures sur l'ensemble du week-end. Il précise que des espaces de stationnement ont été prévus à cet effet.

7. Mise à jour des commissions

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. René DEVIN, ancien adjoint, a exprimé le souhait d'intégrer les commissions Voirie, Travaux et Cimetière.
M. DUPIN indique par ailleurs que M. DEVAUX souhaite rejoindre la commission Affaires scolaires.
En l'absence d'opposition à ces ajouts, le tableau des commissions est modifié en conséquence.

8. Questions et informations diverses

M. le Maire présente le projet de signalétique porté par la CC4R en Bray au niveau du parc d'activités. Il est proposé que ce panneau soit exclusivement réservé à l'identification des entreprises implantées sur ce site.

M. le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier du Département confirmant l'attribution des subventions sollicitées pour la mise en place de la vidéoprotection ainsi que pour l'acquisition d'un nouveau tracteur.
L'association Les Fées Orientales souhaite reprendre ses activités à La Feuillie à compter de la prochaine rentrée scolaire. Cette reprise implique une modification des conditions de location de la salle des Feuilles d'Or : désormais, l'accès aux locataires sera autorisé à partir du samedi matin.
L'Eglise Saint Eustache accueillera le festival de musique de chambre La Feuillie Classic du 3 au 5 juillet 2026 et le festival Les Musicales de Normandie le jeudi 20 août 2026.
La campagne d'inscription au transport scolaire sera ouverte du 16 juin au 16 juillet 2026. Toute inscription effectuée après cette date entraînera l'application d'une pénalité de 20 €.
Suite à la demande de Mme LETELLIER relative à la composition de la Commission communale des impôts directs, M. le Maire informe l'assemblée que les membres ne sont pas encore désignés.
M. DUPIN signale que plusieurs administrés se plaignent de l'absence de tonte dans certains secteurs de la commune.
M. DUJARDIN s'enquiert de l'avancement du recrutement d'un agent communal. M. le Maire précise qu'effectivement la situation sera régularisée avec l'arrivée d'un agent supplémentaire et que le recrutement est en cours.
M. DUPIN évoque une demande d'installation d'un cirque sur le territoire communal, à laquelle la commune n'a pas donné suite. M. le Maire précise qu'avec les adjoints il a été décidé que les infrastructures communales ne sont pas adaptées à l'accueil d'une telle manifestation.
Enfin, M. DUPIN souhaite savoir si l'entreprise Joly a confirmé son intervention pour la réalisation du trottoir au niveau de l'extension de la bibliothèque. Pour le moment aucune date avancée.

La séance est levée à 23h22.

Le Maire,

Pascal LEGAY

La secrétaire,

Camille DOUAY